

§ II. — ECOLES ANGLAISES.

Logements des maîtres. — Écoles urbaines.

Les écoles anglaises ne contiennent pas de logements pour leurs directeurs ou leurs maîtres : le seul logement qu'on y trouve est celui du *house-keeper* (gardien), dont nous avons précédemment parlé. Tout le reste du bâtiment est consacré au service scolaire ; on réserve seulement, au rez-de-chaussée, une pièce pour le directeur ou la directrice avec un cabinet de toilette et des privés, puis, dans les combles, deux ou trois salles servant de vestiaire aux maîtres et aux élèves-maîtres ; il s'y trouve également un réfectoire, où ces derniers prennent leurs repas, apportés du dehors, et une salle d'étude, dans laquelle le maître principal professe, aux maîtres et aux élèves-maîtres, des leçons d'un degré supérieur à celles données aux autres élèves.

Logements des maîtres. — Écoles rurales.

Dans les écoles rurales comme dans les écoles urbaines, les maîtres n'habitent pas sous le toit scolaire ; tantôt ils sont installés là où ils peuvent et comme ils trouvent ; d'autres fois la paroisse, ou la *société* qui a construit l'asile, élève en même temps le logement du maître : alors elle le réunit à l'école au moyen d'une avenue, d'une allée de jardin, et lui donne l'aspect d'un riant cottage.

Le porche (fig. 196) est en 1, la cuisine en 2, la laverie en 3, un dépôt en 4, une cour en 5, une écurie en 6, des

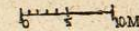
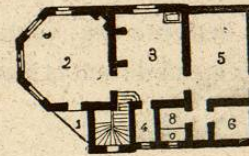


Fig. 196.

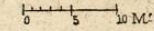
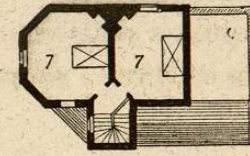


Fig. 197.

privés en 8. Les chambres à coucher sont en 7, au premier étage (fig. 197).

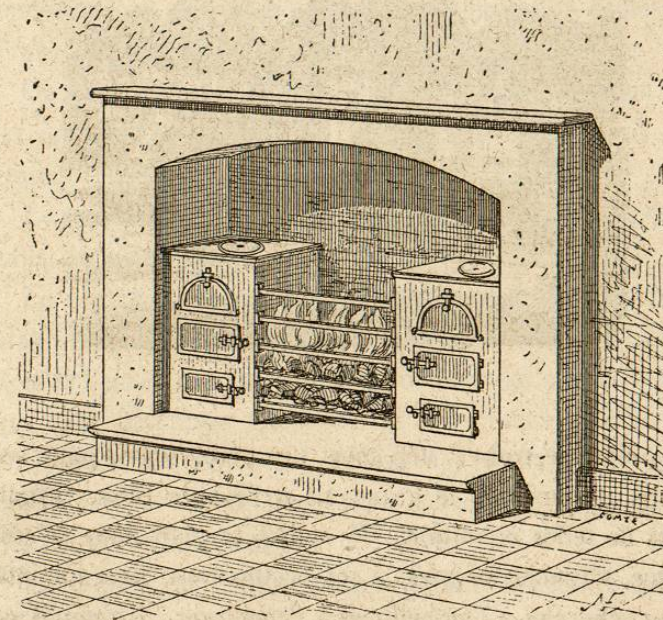


Fig. 198.

Dans la cuisine se trouve presque toujours une de ces cheminées en briques et fonte (fig. 198), dont le manteau

abrite les fourneaux dits économiques, et dont le foyer laisse la flamme apparente, visible aux assistants, tout en servant à la cuisson des aliments.

Ces cottages semblent une gaie demeure (fig. 199), perdue dans les arbres ; une pelouse s'étend devant la maison ;



Fig. 199.

en arrière se trouve une cour, une petite écurie pour une vache, un jardinet, le grand air et l'espace libre. Installé dans de telles conditions, le maître se plaît dans sa résidence, s'attache au pays, à ses occupations, aime son intérieur, cherche à l'embellir et à l'améliorer ; il remplit ses fonctions avec plus de zèle et de soins, avantages réels, sérieux, dont ses élèves sont les premiers à profiter.

VII

CONCLUSION.

Nous terminons, en 1877, le premier volume de nos études sur les écoles publiques d'Europe par le résumé des améliorations que nous demandions pour nos écoles de France.

On peut maintenant apprécier les services rendus par les hommes éminents dont les travaux ont servi à nos études.

Le résultat désiré a été obtenu, sinon dans tous ses détails, du moins dans son principe.

Le règlement du 17 juin 1880 a montré que les réclamations de tous ceux qui s'intéressent à la grande question de l'enseignement populaire avaient été entendues, et que nous marchions d'accord avec le sentiment public.

Il suffit, en effet, de rapprocher nos vœux de 1877 des divers articles du règlement pour reconnaître l'importance des satisfactions obtenues.

Les vœux, par lesquels nous terminerons cette troisième édition, seront donc de voir désormais *partout appliquées* des améliorations jugées si utiles et si nécessaires.

FIN.